

Mémoire

présenté dans le cadre des consultations publiques
sur l'évaluation environnementale stratégique
propre à l'île d'Anticosti

par

le Centre de vigilance et d'information
sur les enjeux pétroliers à Anticosti

et

la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Janvier 2016

Remerciements

Le Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti et la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tiennent à remercier le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la tenue d'une consultation publique à Port-Menier, le 16 novembre 2015.

De plus, nous tenons à remercier messieurs André Desrochers, René Lefebvre et Jean-Paul Lacoursière pour leur assistance et leur soutien dans la présente démarche.

Présentation de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Bien que constituée en municipalité dès 1902 par le propriétaire de l'île à l'époque, M. Henri Menier, ce n'est qu'en 1984 que le premier conseil municipal a été formé et assermenté. La Municipalité de L'Île-d'Anticosti fait partie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie et est rattachée au comté provincial de Duplessis. Son territoire couvre l'ensemble de l'île, soit une superficie de 7 943 km² pour une population permanente de 201 habitants, concentrée dans la seule agglomération de l'île, Port-Menier.

Présentation du Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti

Le 13 février 2014, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements majeurs dans deux projets visant à confirmer le potentiel en pétrole de l'île d'Anticosti. Deux ententes ont été négociées, l'une entre Ressources Québec, Pétrolia inc., Corridor Resources inc. et Saint-Aubin E&P (Québec) inc. et l'autre entre Junex inc. et Ressources Québec pour la réalisation de deux programmes d'exploration.

L'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti évoque plusieurs questions et enjeux pour les acteurs concernés, ce qui a amené la Municipalité de L'Île-d'Anticosti à entreprendre des démarches (2012-2014) afin de mettre en place un comité sur les hydrocarbures. En avril 2014, les citoyens de Port-Menier ont été invités par la Municipalité à une rencontre publique avec les divers intervenants concernés par l'exploration des hydrocarbures à Anticosti (Pétrolia, Junex, MERN, MDDELCC) en vue de créer le Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti (CVIEPA). Le CVIEPA est constitué de membres (citoyens et corporatifs locaux) ainsi que d'un représentant de la Municipalité et de représentants du MERN et MDDELCC en tant que membres ressources.

Par souci de représentativité du milieu, la composition des membres du CVIEPA est ouverte. Ainsi, il est possible pour tout citoyen de Port-Menier de s'y impliquer activement et ainsi d'enrichir les échanges.

Le mandat principal du Centre est de recueillir et de communiquer toute information reliée aux activités d'exploration des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti. Le Centre se fait connaître auprès de la communauté et diffuse l'information concernant les enjeux de développement de l'île d'Anticosti par le biais d'une plateforme virtuelle d'échanges (www.centreanticosti.com).

Ce comité consultatif reçoit et transmet à la Municipalité les préoccupations des citoyens et des organismes du milieu quant aux activités d'exploration des hydrocarbures pour ainsi l'alimenter et l'informer. Le Centre organise des activités d'information et assure un lien entre des chercheurs et les citoyens de la communauté. Le Comité prend connaissance des résultats de la surveillance environnementale exercée par les autorités gouvernementales et veille à être informé des activités de consultation locale des entreprises pétrolières.

Le Centre doit permettre à la Municipalité de développer ses connaissances locales sur les hydrocarbures en se basant sur des principes et des pratiques de développement durable et, en particulier, des principes d'aménagement durable du territoire pour être en mesure d'évaluer les impacts liés aux activités d'exploration et éventuellement d'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti.

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, deux évaluations environnementales stratégiques ont été réalisées, l'une étant globale et l'autre, propre à l'île d'Anticosti. Des 64 études, 24 étaient spécifiques à l'île d'Anticosti. La consultation de ces études nous permet de faire les constats suivants.

Acquisition de connaissances supplémentaires

Considérant qu'il est essentiel et primordial d'améliorer notre connaissance et notre compréhension de la nature géologique et karstique unique de l'île d'Anticosti et des risques géologiques qui sont impliqués, nous demandons la création d'une chaire de recherche, d'un projet de recherche ou de toute autre structure permanente et intersectorielle de recherche afin de réaliser des travaux d'acquisition de connaissances. La connaissance ainsi développée par des chercheurs indépendants doit permettre d'identifier et de définir des secteurs sensibles ou à risque, permettre un suivi scientifique et rigoureux des façons de faire et ainsi minimiser les risques d'impacts majeurs sur le milieu, les écosystèmes et la communauté anticostienne.

- Caractérisation de la formation de Macasty et de la roche-couverture au dessus de celle-ci avant le début des forages exploratoires avec fracturation
- Études spécifiques à l'hydrogéologie et à l'hydrologie de l'île d'Anticosti
- Évaluation des impacts possibles sur les écosystèmes du fleuve et du golfe Saint-Laurent
- Renforcement des capacités de résilience et de gouvernance de la communauté de Port-Menier

Encadrement légal et réglementaire

Considérant qu'aucune réglementation québécoise sur les hydrocarbures ne précise les objectifs à atteindre ni les normes à respecter en matière d'analyse des risques technologiques et de planification des mesures d'urgence et que les lignes directrices du MDDELCC et l'arrêté ministériel du MERN laissent au demandeur de permis ou d'autorisation une latitude qui pourrait avoir des conséquences lors d'une urgence environnementale, nous demandons l'adoption par les ministères d'un encadrement légal et réglementaire définissant clairement les objectifs à atteindre par les entreprises d'exploration et éventuellement d'exploitation des hydrocarbures ainsi que les normes à respecter en matière d'analyse des risques technologiques et de planification des mesures d'urgence.

- Il est essentiel que des garanties financières soient déposées par les détenteurs de permis d'exploration et d'exploitation en cas de déversement accidentel, incendies, etc.
- La gestion des risques technologiques doit être assumée en totalité par l'exploitant pétrolier ou gazier.

Impacts sociaux et économiques

Avant d'entreprendre des scénarios de développement de la filière des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti, une approche globale et intégrée du territoire avec le milieu insulaire doit être envisagée. Une telle approche doit se traduire par la mise en place d'un mode de gouvernance permettant la participation active de la population de Port-Menier.

Considérant que le village de Port-Menier et sa communauté sont actuellement exclus de tous les scénarios proposés dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique, nous sommes hautement interpellés et préoccupés par l'absence de retombées structurantes pour la communauté de Port-Menier.

- Parmi les autres effets appréhendés des scénarios proposés, notons de nombreux conflits d'usage du territoire (villégiature, chasse, pêche sportive) qui limiteraient grandement les possibilités de développement économique pour l'île d'Anticosti.

Finalement, considérant que trois (3) forages exploratoires avec fracturation sont prévus sur l'île d'Anticosti en 2016, le CVIEPA demande que des études géologiques et hydrologiques indépendantes soient réalisées avant l'émission des permis et certificats d'autorisation par le MDDELCC, ces études devront être poursuivies pendant et après ces trois (3) forages exploratoires avec fracturation. Les résultats devront être du domaine public pour consultation.

Ces études doivent;

- Démontrer que les puits sont situés à une distance sécuritaire des grandes failles et en connaître la géométrie.
- Caractériser la roche-couverture au dessus de la formation de Macasty.
- Mesurer la hauteur des fractures induites durant la fracturation.

Le CVIEPA désire être l'intermédiaire entre le consortium Hydrocarbures Anticosti et les chercheurs indépendants chargés des études. En devenant mandataire des études liées à l'exploration des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti, le CVIEPA s'engagerait à rendre publique l'intégralité des résultats des études réalisées.

Dans cette optique, nous suggérons qu'un certain pourcentage des sommes investies dans le projet d'exploration et éventuellement d'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti soit consacré à la création d'un fonds suffisant au financement de ces études.